

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

وَأَنْ لَيْسَ لِلْإِنْسَانِ إِلَّا مَا سَعَى. وَأَنْ سَعْيُهُ

سَوْفَ يُرَى. ثُمَّ يُجْزَىٰ الْجَزَاءَ الْاَوْفَىٰ.

وَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ:

أَعْطُوا الْأَجِيرَ أَجْرَهُ قَبْلَ أَنْ يَجِفَّ عَرَقُهُ.

ETHIQUE DU TRAVAIL

Chers musulmans!

Notre religion l'Islam ordonne de gagner sa vie par des moyens licites et légitimes. Elle considère tout effort effectué dans cette cause comme étant sacré. Elle interdit toutes sortes d'affaires et de commerce qui ne recherchent pas la satisfaction d'Allah, ne respectent pas la ligne halal-haram et qui inclue le mensonge, la tromperie et l'injustice.

Chers croyants !

Comme dans chaque domaine, la vie professionnelle a aussi une morale. La base de la morale commerciale et professionnelle de l'Islam est la droiture et l'honnêteté. C'est la sensibilité à respecter. C'est le respect du travail. Il s'agit de protéger la dignité humaine et le droit public, et non de mettre en danger la sécurité des personnes.

Chers frères et sœurs !

Notre quotidien est affecté par toutes les personnes que nous rencontrons. Parmi nous se trouvent des employés, des salariés, des employeurs ainsi que d'autres personnes qui travaillent dans différents domaines. Quelque soit le milieu de travail dans lequel nous nous trouvons, nous sommes dans l'obligation d'instaurer l'éthique professionnelle.

Concernant le monde du travail, notre Prophète (saw) dit : **أَعْطُوا الْأَجِيرَ أَجْرَهُ قَبْلَ أَنْ يَجِفَّ عَرَقُهُ:**

« **Donnez à l'employé son salaire avant que sa sueur ne sèche.** »¹

Nous devons avoir des relations sincères et amicales avec ces personnes qui travaillent autour de nous. Nous devons leur fournir les moyens pour se reposer et réaliser leurs adorations, pour protéger leur santé et prendre toutes les mesures de sécurité au travail.

Chers croyants !

Il y a aussi des responsabilités que la vie des affaires et du commerce impose aux travailleurs et aux fonctionnaires. Les ouvriers et les fonctionnaires devront effectuer leur travail conformément aux conseils de notre Prophète (saw). Il faut protéger le lieu de travail, les biens et les matériaux comme s'il s'agissait de sa propriété, respecter scrupuleusement les règles en matière de sécurité, ne pas mettre en danger sa vie et celle de ses collègues.

Honorables musulmans !

Alors, accrochons-nous aux principes vivifiants de l'islam dans notre vie professionnelle. Donnons tous nos moyens pour un commerce licite et loyal. Ajoutons de l'abondance et de la paix à nos vies avec le travail et les revenus halal. N'oublions pas que ceux qui recherchent la satisfaction d'Allah et suivent les bonnes mœurs du commerce obtiendront à la fois leur revenu de manière halal et obtiendront la satisfaction de notre Seigneur.

Je termine mon discours par la traduction des versets que j'ai lus au début de mon sermon : **« et qu'en vérité, l'homme n'obtient que [le fruit] de ses efforts ; et que son effort, en vérité, lui sera présenté (le jour du Jugement). Ensuite il en sera récompensé pleinement. »**²

¹ Ibn Mâce, Rühûn, 4.

² Necm 53/39-41.